

# CIBEX<sup>®</sup> A.S.B.L.

CHAMBRE DES EXPERTS IMMOBILIERS DE BELGIQUE

COMMUNAUTE FRANCAISE – RPM 0463.128.181

Siège social : Avenue Van Genegen, 1A - 1150 Bruxelles

tariat : Rue Valduc, 163 - 1160 Bruxelles / Tél 0496/51.16.17 / [www.cibex.be](http://www.cibex.be)



## **Concerne : votre demande d'admission**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre association en souhaitant y adhérer.

Vous trouverez ci-dessous les critères d'admission laissant entendre le niveau de compétences que nous attendons, en dehors des conditions administratives jointes.

### **Pour être admis comme « Expert CIBEX » :**

- Remplir le formulaire de demande d'admission
- Exercer la profession d'expert avec régularité depuis 5 ans minimum ;
- Produire au moins 3 rapports d'expertise et/ou 3 procès-verbaux d'états des lieux d'entrée et 3 d'état des lieux de sortie, rédigés personnellement dans la (ou les) spécialité(s) demandées ; factures, notes d'honoraires ou attestations à l'appui, prouvant que les spécialités pour lesquelles la reconnaissance CIBEX est demandée, sont exercées depuis au moins 5 ans. Pour cela nous devons recevoir un rapport qui doit avoir été rédigé dans les 6 mois précédents la demande d'admission, un autre entre 1 et 3 ans précédents la demande d'admission et un autre entre 3 et 5 ans précédents la demande d'admission; Les rapports d'expertises en évaluations doivent être accompagnés de leurs feuilles de calculs et établis selon une méthode de calcul par m<sup>2</sup>.
- Pour les spécialisations demandant un mesurage des surfaces et principalement pour la spécialisation « Valorisation Résidentielle » joindre un tableau comparatif (de préférence Excel) entre les mesures reprises dans l'un des rapports précités et les mesures qui auraient été réalisées sur base du Code Eural.
- Etre parrainé par un expert membre effectif CIBEX depuis minimum 3 ans (\*1)
- Etre apprécié sur base des documents demandés et de l'audition devant la Commission d'Admission de la CIBEX (un ou plusieurs entretiens) à la satisfaction de celle-ci. Le Conseil d'Administration confirmera ou infirmera la proposition de la Commission d'admission.

### **Pour être admis comme « Expert Candidat Cibex » :**

- Remplir le formulaire de demande d'admission
- Etre titulaire du diplôme EFPME X18 en expertise immobilière ou être porteur d'un grade académique de type architecte, ingénieur, géomètre, etc ;
- Produire au moins 3 rapports d'expertise et/ou 3 procès-verbaux d'états des lieux d'entrée et 3 d'état des lieux de sortie, rédigés personnellement dans la (ou les) spécialité(s) demandée(s) ; factures, notes d'honoraires ou attestations à l'appui, prouvant que les spécialités pour lesquelles la reconnaissance Cibex est demandée, sont exercées depuis au moins de 3 ans.
- S'engager à ne porter que le titre de « Expert candidat Cibex » pendant la durée de la candidature pour la spécialisation en attente d'agrégation ;
- Etre parrainé par un expert membre effectif CIBEX depuis minimum 3 ans (\*1)
- Etre apprécié sur base des documents demandés et de l'audition devant la Commission d'Admission de la CIBEX (un ou plusieurs entretiens) à la satisfaction de celle-ci. Le Conseil d'Administration confirmera ou infirmera la proposition de la Commission

d'admission.

(\*1) : *Le parrain ne peut être un membre de la Commission d'Admission de la CIBEX.*

**Dans tous les cas, fournir la preuve de votre assurance professionnelle.**

Tous documents et rapports nécessaires pour le passage devant la Commission d'Admission sont à envoyer selon la nomenclature dont exemple joint en annexe.

**uniquement sous format pdf en 1 seule fois et via We Transfer**

à l'adresse suivante :

info@cibex.be

Les documents à envoyer sont les suivants :

1. Attestation de dépôt de dossier complet
2. Demande de participation à la Commission d'Admission (avec photo)
3. Attestation de parrainage (pas pour passage de candidat à expert)
4. Curriculum Vitae depuis la fin de vos études (pas pour passage de candidat à expert)
5. Extrait du Casier judiciaire Modèle 1 (pas pour passage de candidat à expert)
6. Agrément de la Région (uniquement pour les certificateurs PEB)
7. Code Eural (uniquement pour les spécialisations demandant un mesurage des surfaces)
8. Attestation de paiement des frais de dossier : preuve de versement (pas pour passage de candidat à expert)
9. Rapports – Feuilles de calcul – Factures

*Tous documents papier ou sous un autre format que pdf seront jugés non conformes et de facto votre candidature ne sera pas prise en considération*

*Les rapports qui seront considérés comme succincts et/ou incomplets entraineront de facto l'annulation de votre candidature.*

Si vous souhaitez de plus amples informations vous pouvez contacter Mr SOUSSI au numéro suivant : 0496.51.16.17 **les jours ouvrables de 17h00 à 19h00**

Espérant vous compter bientôt parmi nos membres, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Karim SOUSSI  
*Président de la Commission d'Admission  
Secrétaire général de la CIBEX*